

Appel à manifestations d'intérêt

Consultance : Evaluation des besoins et élaboration de plans de développement organisationnel avec des organisations de la société civile congolaise

Projet : « Forêts d'Avenir »
Pays : République Démocratique du Congo (RDC)
Durée du contrat : Septembre à Novembre 2021
Date limite : 30 août 2021 à minuit

1. Présentation du projet « Forêts d'Avenir »

Depuis 2017, la Rainforest Foundation Royaume-Uni (RFUK) dirige un consortium qui regroupe notamment les organisations congolaises suivantes :

- GASHE - Groupe d'action pour sauver l'homme et son environnement (Mbandaka),
- RCREP - Réseau pour la conservation et la réhabilitation des écosystèmes forestiers (Goma),
- PREPPYG - Association paysanne pour la réhabilitation et protection des pygmées (Butembo),
- GeoFirst Development (Kinshasa et Kindu),
- CAGDFT - Centre d'appui à la gestion durable des forêts tropicales (Kinshasa).

Ces organisations ont joué un rôle important pour faciliter l'essor de la Foresterie Communautaire (FC) en RDC. Les principaux résultats sont notamment :

- L'appui à l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale de la Foresterie Communautaire (SNFC) en 2018 ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes au niveau national, provincial et local, notamment sur le cadre légal, les principes et les approches de la FC;
- La création de la [Base de données Forêts communautaires](#), et l'appui technique et matériel à l'administration forestière pour sa gestion et mise à jour ;
- L'attribution de Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) à l'issue d'un vaste travail d'accompagnement, de sensibilisation et de plaidoyer.

Notre vision pour ce projet d'ici 2025 : « Les forêts communautaires contribuent à améliorer durablement les moyens de subsistance et le bien-être des communautés forestières, ainsi qu'à la protection de la biodiversité et la réduction de la déforestation dans les zones cibles de la RDC, et fournissent un modèle répliquable pour une mise en œuvre à l'échelle nationale ».

Pour y parvenir, notre approche consiste à :

- Sécuriser les droits coutumiers au travers de l'appui à l'attribution et à la gestion des CFCLs ;

- Améliorer les moyens de subsistance des communautés de manière équitable, en promouvant la participation des femmes et des peuples autochtones notamment, et en partenariat avec le secteur privé pour faciliter des investissements responsables et garantir la viabilité des entreprises communautaires ;
- Prévenir la déforestation et préserver la biodiversité (surveillance communautaire, plans d'utilisation des terres responsables et appui à l'agroforesterie) ;
- Améliorer le cadre politique et légal, grâce à un processus de tables rondes nationales et provinciales ;
- Renforcer les capacités de la société civile et de l'administration forestière à superviser et à soutenir l'attribution et la gestion des CFCLs.

2. Contexte de la consultance

RFUK travaille depuis de nombreuses années avec les cinq organisations mentionnées ci-dessus et a mené à plusieurs reprises des exercices de « Due Diligence » (ou diligence raisonnable), en vue de la signature de contrats de partenariat dans le respect des exigences des bailleurs de fonds.

Ces exercices ont donné lieu à des évaluations sur les processus de gouvernance de ces organisations, incluant notamment les aspects de mission et structure organisationnelle, de déontologie (corruption, conflits d'intérêts, lanceurs d'alertes, etc.), ainsi que diverses questions liées à la gestion des ressources humaines, des risques sécuritaires et sanitaires, de l'administration, des finances et de la logistique, etc.

RFUK a ensuite émis des recommandations spécifiques pour chaque organisation, avec des degrés de priorité, pour leur prise en compte soit immédiate, soit à court, moyen ou long terme. Tandis que l'évaluation de RFUK s'est concentrée sur la conformité de ses partenaires aux exigences des bailleurs de fonds, nous souhaitons désormais soutenir leur développement organisationnel en menant une évaluation plus approfondie de leurs besoins, selon leurs propres perspectives, et potentiellement couvrir des aspects qui ne l'on pas encore été, tel que la recherche de financements par exemple.

3. Objectif du contrat

Pour chacune des cinq (5) organisations congolaises, la consultance visera à :

- Mener une analyse systématique des besoins en renforcement des structures et des processus de gouvernance et de gestion (notamment dans les domaines cités dans la partie précédente) ;
- Accompagner ces organisations dans l'élaboration d'un plan de développement organisationnel sur 4 ans.

Le cas échéant, cette consultance pourra mener à un second contrat, qui consistera à suivre et à accompagner la mise en œuvre de ce plan au cours du projet (2020-2025), et potentiellement à renforcer directement les capacités des organisations et de leurs membres, en fonction des domaines d'expertise du/des consultants.

4. Activités à réaliser

En particulier, cette consultance consistera à :

- Analyser les documents de ces organisations (statuts, manuel de procédures, etc.) et autre documentation fournie par RFUK ;
- Développer des outils appropriés, ou adapter des outils existants, notamment un guide d'entretien pour une collecte systématique des données ;
- Echanger avec les membres clés du personnel pour qu'ils identifient les forces, mais aussi les carences et les faiblesses de leurs organisations ;

- Faciliter l'élaboration (participative) d'un plan de développement organisationnel sur 4 ans, comprenant notamment :
 - les besoins, objectifs et priorités ;
 - un chronogramme d'activité ;
 - les personnes ou organisations ressources mobilisables pour soutenir ultérieurement la mise en œuvre de ce plan, pour les aspects qui ne seront pas directement appuyés par le consultant.
- Documenter ce processus pour rapporter aux bailleurs les progrès réalisés et les leçons apprises.

5. Calendrier et livrables

Principales activités et livrables	Date approximative
Production d'un guide d'entretien (outil de collecte des données)	Mi-septembre
Prise de contact avec les partenaires (à distance, notamment pour ceux qui sont basés en province)	Mi-septembre
Rencontre avec les partenaires à Kinshasa	Mi-octobre
Ebaucher 6 livrables : <ul style="list-style-type: none"> - 5 Plans de Développement Organisationnel ; - un rapport de consultance. 	Mi-novembre
Finalisation des livrables par la prise en compte des commentaires des partenaires et de RFUK.	Fin novembre / début décembre.

6. Contenu des manifestations d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt du candidat comprendra :

- Présentation du/des consultant(s) ou de l'organisation, avec CV et références des missions similaires réalisées au cours des cinq dernières années ;
- Une proposition technique avec un plan de travail détaillé ;
- Une proposition financière ;
- Une déclaration signée selon le format ci-dessous.

7. Soumission des manifestations d'intérêt

Les propositions doivent être soumises à Marjolaine Pichon, Coordinatrice Forêts Communautaires, à l'adresse marjolainep@rainforestuk.org, avec l'objet suivant:

« Offre de consultance – Développement organisationnel – [votre nom ou organisation] ».

Date limite de soumission : lundi 30 août 2021 à minuit (12 pm GMT)

Déclaration à signer et à soumettre avec la manifestation d'intérêt :

Je soussigné, _____, (représentant de l'organisation _____), déclare sur l'honneur que ni l'organisation que je représente, ni aucune des personnes qui ont des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle au sein de cette organisation, ne se trouvent dans aucune des situations ci-dessous :

1. En faillite ou en liquidation : affaires gérées par les tribunaux, arrangements conclus avec des créanciers, suspension des activités commerciales, ou toute situation analogue découlant d'une procédure similaire prévue par la législation ou réglementation nationale ;
2. Reconnus coupables d'une infraction relative à leur conduite professionnelle par un jugement définitif ;
3. Reconnus coupables d'une faute professionnelle grave ;
4. N'ont pas rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions légales de la République du Congo ou du pays dans lequel ils sont établis ;
5. Condamnés pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou blanchiment d'argent par un jugement définitif ;
6. Recours au travail des enfants ou au travail forcé et/ou pratiquent la discrimination, et/ou ne respectent pas le droit à la liberté d'association et le droit d'organiser et d'engager des négociations conformément aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Date et lieu :

Nom et signature :